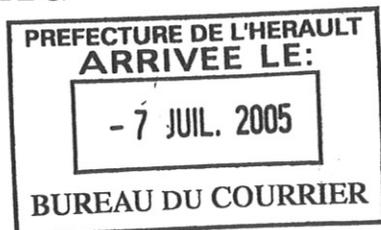




UVIGNAC

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 18
Votants : 27
Date de la convocation : 28 juin 2005



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
X^e CANTON DE MONTPELLIER

N° 56

L'an deux mille cinq et le quatre du mois de juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mme LABORDE, M. ELLUL, Mme ROMERO, M. OUSSET, Mme GARCIA, M. ROUANET, Mme DE HULLESSEN, Mme CARRETIER, M.M. CHARRIERE, BOUISSEREN, LE NGUYEN, MUNOZ, Mme BOUQUET, M. MORENO, Mme HARO, M. FEVRIER.

PROCURATIONS : M. CONTE en faveur de M. MUNOZ
M. ALLOUCHE en faveur de M. COMBE
M. SAUVAN en faveur de M. BOUISSEREN
Mme PETIT en faveur de M. MORENO
Mme RAMON BOTONNET en faveur de Mme ROMERO
M. ALBARIT en faveur de M. OUSSET
Mme POUZOULET en faveur de Mme DE HULLESSEN
M. BOUSQUEL en faveur de Mme HARO
Mme AZEMAR en faveur de M. FEVRIER

ABSENTES : Mmes FONS VINCENT, PETARD.

APPLICATION HELIOS – SEUILS DE POURSUITE

Rapporteur : Monsieur OUSSET

Afin de préparer la migration des collectivités et établissements publics locaux vers l'application HELIOS, il appartient au conseil municipal de fixer les seuils de poursuites, c'est-à-dire les montants à partir desquels le comptable pourra engager le recouvrement contentieux des titres de recettes de la collectivité (Budget principal et budget annexe eau).

Il est proposé au conseil de fixer ce seuil à 15 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition de Monsieur OUSSET, à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 07 JUIL. 2005
et publication
le 07 JUIL. 2005